

## Attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière

Sergio Stocker, Schaffhouse

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

Dans Paediatrica Vol.18 N° 5 XI/2007, le président de la SSP et le Groupe d'intérêt des cliniques pédiatriques s'expriment à propos de l'attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière que souhaite la Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Secours SSMUS<sup>1),2)</sup>. Ces deux articles donnent l'impression que les médecins pour adultes ont développé de façon unilatérale une attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière dont la SSP n'a été informée que dans la phase finale. Cela ne correspond pas aux faits!

Le Groupe d'intérêt des médecins directeurs des services d'urgences s'est attelé depuis 2002 à développer une attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière. La SSMUS en a, à un certain moment, assumé le patronat. En tant que pédiatre avec une formation de 3 ans en médecine d'urgence hospitalière et membre de ce groupe d'intérêt, j'ai participé dès le début aux travaux et j'ai été responsable, de façon

décisive, pour la formulation d'une «attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière pédiatrique». Le président de l'ancienne section clinique de la SSP a été informé de ce projet en 2003 par moi-même et par un membre du groupe de travail de la SSMUS. En juillet 2005, la SSMUS a soumis à la SSP et à la SSCP (Société Suisse de Chirurgie Pédiatrique) la version actualisée dont le contenu n'a entre-temps changé que de façon insignifiante. Une dernière version a été mise au point en mars 2007 en présence d'un représentant de la SSP et soumise à consultation en mai 2007.

La SSP a clairement rejeté cette attestation de formation complémentaire et la SSMUS a radié les pédiatres de l'attestation de formation complémentaire.

Je ne puis malheureusement entrer en matière concernant d'autres malentendus formulés dans les deux articles mentionnés.

À l'étranger, la formation de spécialiste en médecine d'urgence hospitalière fait ses

preuves depuis bientôt deux décennies. Elle aura un avenir aussi en Suisse. Les médecins d'adultes obtiendront leur attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière, comme premier pas, espérons-le, en vue d'un titre de spécialiste proprement dit. En tant que pédiatres, nous pouvons nous consoler avec le fait que la médecine d'urgence hospitalière fait ses débuts en pédiatrie en Suisse. Nous avons les premiers membres avec une formation formelle en médecine d'urgence hospitalière, dirigeons le premier service d'urgence interdisciplinaire en Suisse et pouvons être fiers que notre système soit déjà copié par les médecins d'adultes.

### Références:

- 1) M. Hofer, Urgences hospitalières, stérilisation et obésité, Paediatrica 2007; 18(5): 3.
- 2) C. Stüssi, U. Hunziker, Groupe d'intérêt cliniques pédiatriques suisses, protocole de la séance du mardi 28.8.2007, Hôpital de l'Île, Berne, Paediatrica 2007; 18(5): 10.

### Correspondance:

Dr. Sergio Stocker  
Praxis für Kinder- und Jugendliche,  
LA Pädiatrie am KS Schaffhausen  
Geissbergstrasse 81  
8208 Schaffhausen.  
[sergio.stocker@hin.ch](mailto:sergio.stocker@hin.ch)

## Réponse

Michaël Hofer, Lausanne, Président de la SSP

Cher Collègue,

Vous avez fait preuve d'un grand engagement en faveur de la médecine d'urgence hospitalière et vous avez donné beaucoup de votre temps et de votre énergie pour le projet de certificat de médecine d'urgence hospitalière. Nous entendons bien votre déception et votre frustration devant la prise de position de la SSP au sujet de ce certificat dans le cadre de la procédure de consultation. Nous le regrettons, car l'engagement de nos membres en politique professionnelle nous tient à cœur.

Cependant, il est essentiel que le développement de certificats de formation spécialisée en pédiatrie se fasse autour d'un consensus entre les pédiatres concernés, et pas dans le cadre d'un projet mené par des spécialistes adultes avec l'apport d'un seul pédiatre. Les forums de discussion de la SSP (comité, pool des délégués, assemblée générale, Paediatrica) doivent être utilisés pour donner la possibilité d'un débat de fond parmi les pédiatres intéressés.

Nous avons bien reçu votre demande et avons donné mandat à un pédiatre urgentiste hospitalier de fonder un groupe

de travail afin de faire des propositions concrètes au comité. Le débat de fond sera initié lors de la Table Ronde de politique professionnelle du prochain congrès de la SSP à Lugano.

La discussion autour d'un certificat de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière reste d'actualité. En effet, le projet de certificat de médecine d'urgence hospitalière limité à l'adulte a été présenté à la dernière Chambre Médicale de la FMH (décembre 07). Suite à la demande de la Société de Chirurgie, il a été renvoyé à une forte majorité à la CFPC. Pour l'enfant, la balle est maintenant dans le camp des urgentistes pédiatres hospitaliers et le comité est à disposition pour aider à l'obtention d'un consensus pédiatrique autour de la médecine d'urgence hospitalière.